



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la réglementation
de l'intégration et des migrations**

Bureau des affaires réglementaires et de proximité
Pôle de la réglementation et des usagers
Affaire suivie par : Patrick Vaccaro
tel 04.93.72.25.49
mèl patrick.vaccaro@alpes-maritimes.gouv.fr

IDENTITE DU DECLARANT

Pour l'obtention de la déclaration d'option modèle 106/140.A. prévue à l'article 2-1^{er} de l'accord Franco-Algérien du 11 octobre 1983, fournir les documents suivants :

- Attestation de recensement en France (copie)
- Copie de la carte nationale d'identité française (en cours de validité)
- Preuve de la nationalité algérienne (copie du passeport ou carte d'identité en cours de validité)
- Copie de l'acte de naissance ou livret de famille.
- Déclaration d'option en 3 exemplaires remplies, signées et non raturées. (un exemplaire est destiné au bureau du service national à Nice, ainsi qu' au consulat d'Algérie)